



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 janvier 2012

Soixante-sixième session  
Point 172 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/66/488)]

#### **66/112. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Autorité intergouvernementale pour le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement,

1. *Décide* d'inviter l'Autorité intergouvernementale pour le développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*82<sup>e</sup> séance plénière  
9 décembre 2011*

